



Strasbourg, 18 avril 2016

CDCPP-Bu(2016)9
Point 4.2 de l'ordre du jour

**BUREAU DU
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

RÉSEAU ET BASE DE DONNÉES HEREIN – MISE À JOUR

Mémoire du Secrétariat
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

Pour le biennium 2016-2017, les priorités concernant le secteur du patrimoine culturel dans le cadre des activités du CDCPP ont été recentrées sur l'établissement et la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine culturel européen au XXI^e siècle (Stratégie 21), l'application de grandes conventions, en particulier de la Convention de Faro (par le Plan d'action de Faro), et la consolidation de HEREIN.

Les objectifs à poursuivre concernant HEREIN sont les suivants : renforcer ses capacités à servir de forum et de réseau pour les professionnels des Etats membres et faire de la base de données un outil efficient et efficace de collecte et de partage d'informations et de connaissances.

En 2016, il a été possible d'obtenir la contribution d'un agent supplémentaire, basé à Bruxelles, travaillant précisément sur la consolidation de HEREIN.

Les actions proposées cadrent avec les objectifs fondamentaux de HEREIN, notamment sa vocation à servir :

1. d'outil de collecte de données et d'informations ;
2. d'outil de dialogue et d'échange entre coordinateurs nationaux ;
3. d'outil de clarification de la terminologie dans le domaine du patrimoine – Thésaurus ;
4. d'outil d' « observation » qui suit la mise en œuvre de conventions européennes du patrimoine ;
5. de plateforme pour les services publics de 42 Etats membres responsables des politiques nationales dans le domaine du patrimoine culturel.

PERSPECTIVES POUR HEREIN

RÉSEAU HEREIN

Objectifs

Etendre
Consolider
Motiver

Activités

Ateliers nationaux
Ateliers régionaux
Bulletins d'information trimestriels

SYSTÈME HEREIN

Objectifs

Collecte de données précises
Outil de recherche efficace
Base de connaissances largement reconnue et utilisée

Activités

Crowdfunding
Thésaurus
Ateliers thématiques
Manuel de l'utilisateur

LIENS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES ET PARTENARIATS

Journées européennes du patrimoine
Plan d'action de Faro

UE / CE
EHF

ACTIONS POUR HEREIN

Objectifs :

- cartographier les organisations consacrées au patrimoine dans les Etats membres ;
- évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Convention de Grenade par les parties contractantes ;
- évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Convention de La Valette par les parties contractantes ;
- identifier des partenaires potentiels dotés de capacités techniques présentant un intérêt pour la mise en œuvre des Conventions de Grenade et La Valette, et nouer le dialogue avec ces partenaires en vue de renforcer la coopération.

Résultats attendus :

- carte des organisations actives dans le domaine du patrimoine culturel dans les États membres ;
- analyse des données de HEREIN concernant la Convention de Grenade et recommandations de nouvelles actions ;
- analyse des données de HEREIN concernant la Convention de La Valette et recommandations de nouvelles actions ;
- lettre d'intention en vue de la coopération avec une organisation partenaire concernant la Convention de Grenade ;
- lettre d'intention en vue de la coopération avec une organisation partenaire concernant la Convention de La Valette.

Activités :

1. RÉSEAU HEREIN

- A) Ateliers nationaux/régionaux : En fonction de la demande des pays, des ateliers nationaux ou régionaux seront organisés pour accompagner le processus de collecte de données et mettre l'accent sur la coopération au sein des entités concernées et entre ces entités, conformément aux objectifs susmentionnés *(le quota de 3 ou 4 ateliers peut être atteint pour 2016)*
- B) Bulletins d'information trimestriels : des bulletins d'une à deux pages seront adressés au réseau pour informer ses membres de l'avancement des travaux et d'éléments nouveaux *(juin, septembre, décembre)*

2. SYSTÈME HEREIN

- A) Thésaurus : avec l'aide des coordinateurs nationaux et du consultant technique, les travaux actuels sur le Thésaurus seront améliorés, notamment pour rendre cet outil plus convivial.
- B) Ateliers thématiques : des ateliers seront organisés avec un groupe de réflexion composé de coordinateurs nationaux, en cohérence avec le processus

d'évaluation de la mise en œuvre des conventions et les travaux sur le Thésaurus.

- C) (4 ateliers thématiques en 2016 : cartographie, Grenade, La Valette, Thésaurus) ; manuel de l'utilisateur : un guide pratique sera finalisé puis mis à la disposition des Etats membres (en anglais et en français) pour accompagner les pays dans le processus de collecte de données et de saisie dans le système HEREIN et pour s'adapter à l'activité de crowdfinding.
- D) Crowdfinding : en plus du projet en cours sur la Stratégie 21, l'activité de crowdfinding sera axée sur la collecte de données pertinentes pour quatre ateliers thématiques. Des demandes supplémentaires seront examinées en vue d'actions possibles, mais ne seront pas encouragées en 2016.
- E) Site internet : l'expert technique poursuivra ses travaux sur le site internet visant à le rendre plus convivial et conseillera sur les actions nécessaires et sur une mise en relation potentielle avec d'autres programmes de la Division (trois pages portant sur HEREIN au jardin, la Stratégie 21 et le Plan d'action de Faro sont disponibles actuellement et nécessitent un suivi).

3. MISE EN RELATION AVEC D'AUTRES PROGRAMMES ET PARTENARIATS

- A) Mise en relation avec les programmes d'autres divisions : les activités menées dans le cadre du Plan d'action de Faro et des Journées européennes du patrimoine sont en cours d'harmonisation, de même que l'utilisation d'un portail commun sur le patrimoine. Il est prévu pour l'heure de créer un lien vers le site internet HEREIN ; d'autres possibilités d'harmonisation seront recherchées par la suite.
- B) Partenariats : des organisations dotées de capacités organisationnelles dans le domaine de l'archéologie et de l'architecture seront identifiées afin d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des conventions pertinentes.

Action requise

Le Bureau est invité à prendre note des informations qui précèdent et à formuler des commentaires et conseils, le cas échéant.